



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**Commune de
ROMANSWILLER**



Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un événement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : événement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : événement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Commune de Romanswiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	SOMMAIRE
----------------------------	------------------------------------	-----------------

Arrêté municipal du 26/01/2017	Fiche 1
Cadre juridique	Fiche 2

Chapitre 1 : Informations générales sur la commune

1.1. Organigramme de la municipalité	Fiche 3
1.2. Informations relatives à la population	
↳ Population permanente	Fiche 4
↳ Maisons isolées	Fiche 5
↳ Population saisonnière et activités ponctuelles	Fiche 6
1.3. Informations relatives aux lieux publics	
↳ Etablissements recevant du public	Fiche 7
↳ Entreprises, artisans et exploitations agricoles	Fiche 8

Chapitre 2 : Organisation de l'alerte et du secours

2.1. Dispositif communal de crise	
↳ Organisation de l'alerte	Fiche 9
↳ Schéma d'alerte des responsables communaux	Fiche 10
↳ Poste de commandement (PC) et cellule de crise municipale (CCM)	Fiche 11
2.2. Fiches Action	
↳ Le Maire	Fiche 12
↳ Le chef des opérations de secours	Fiche 13
2.3. Fiches Réflexe	
↳ Secrétariat	Fiche 14
↳ Chargé des relations publiques	Fiche 15
↳ Responsable Logistique	Fiche 16
↳ Responsable Lieux publics	Fiche 17
↳ Responsable Economie	Fiche 18
↳ Responsable Populations	Fiche 19

Commune de Romanswiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL	FICHE 1
----------------------------	---	----------------

ARRETE MUNICIPAL

Vu :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire,
- L'arrêté municipal du 22 décembre 2010 relatif à la mise en place du PCS sur la commune de Romanswiller ;

Considérant :

- que la commune de Romanswiller est exposée à de nombreux risques tels inondations, coulées d'eaux boueuses, mouvements de terrain, risques sismiques, tempêtes,
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur,
- qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour des documents ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Romanswiller, établi à compter du 1^{er} janvier 2011, est réactualisé avec une entrée en vigueur au 26 janvier 2017.

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement ;
- Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à Romanswiller, le 26 janvier 2017

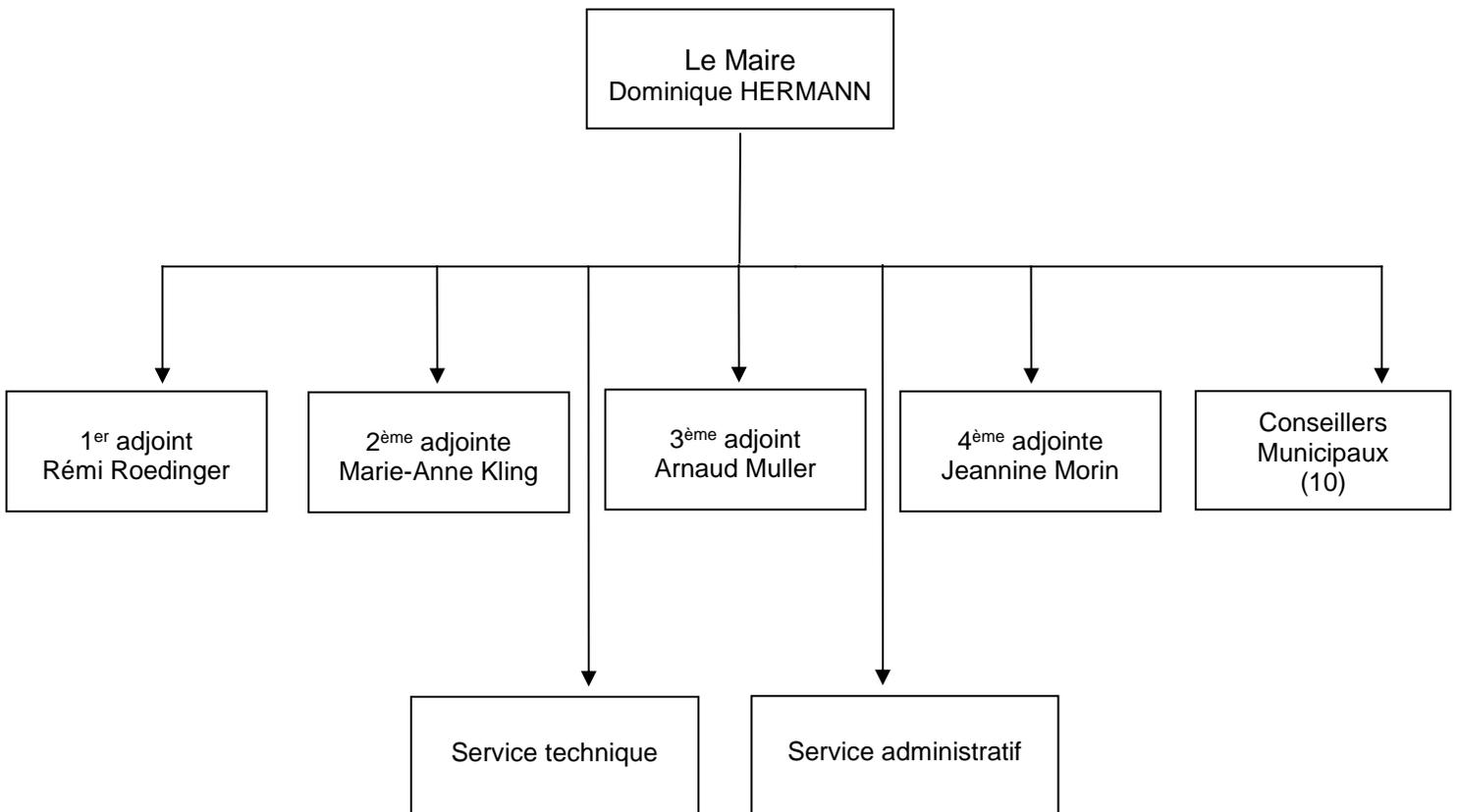
Le Maire
Dominique Hermann

Commune de Romanswiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 2
-------------------------	--	----------------

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. L. 742-1 : "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions de l'article L. 132-1 du présent code et des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles L. 742-2 à L. 742-7".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. L. 742-2 : "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Vu l'article L. 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- **Tous plans de secours et plans d'alerte concernant la commune**

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

Commune de Romanswiller	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE 1.1. ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	FICHE 3
----------------------------	---	----------------



Commune de Romanswiller	1.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	FICHE 4
----------------------------	--	----------------

Nombre d'habitants permanents :

1386 habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016).

Répartition de la population sur le territoire de la commune

- les îlots
- les écarts
- les hameaux

Populations identifiées « à risques »

- **Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre de crèches : 0
- Nombre de garderies : 0
- Nombre d'écoles maternelles : 1
- Nombre d'écoles primaires : 1
- Nombre de périscolaires : 1

- **Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers**

(prise en compte des personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique) :

Commune de Romanswiller	1.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE LISTE DES MAISONS ISOLEES DE LA COMMUNE	FICHE 5
----------------------------	--	---------

NOM DES FAMILLES	ADRESSE
Famille UNBEKANDT	2 rue du Fuchsloch 67310 ROMANSWILLER
M. MERCKEL Jacky	3 rue du Fuchsloch 67310 ROMANSWILLER
M. WASSER Raymond	4 rue du Fuchsloch 67310 ROMANSWILLER
M. GRASSO	5 rue du Fuchsloch 67310 ROMANSWILLER
M. KIMENAU	Rue de la Bergerie 67310 ALLENWILLER
A.P.P. Lorentz Charles	9 rue du Fuchsloch 67310 ROMANSWILLER
M. BROMHORST Alain	Route de Singrist 67310 ROMANSWILLER

Commune de Romanswiller	1.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE 6
-------------------------	--	---------

Résidents secondaires

Nombre de résidences secondaires :
 24 personnes (**voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise**)

Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : 0
- Nombre de campings : 0
- Nombre de gîtes : 3

Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Selon planning défini annuellement par les associations locales</i>					

Commune de Romanswiller	1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	FICHE 7
-------------------------	--	----------------

Église protestante	Rue des Eglises	
Église catholique	Rue des Églises	
Salle Vogésia	5 rue Vogésia	
Groupe scolaire	Maternelle : Rue du Tisserand	03 88 87 42 33
	Primaire : 1 impasse du Salzbach	09 60 35 41 42
Périscolaire	1 Impasse du Salzbach	Arnaud Thiry 03 88 04 57 52
Bibliothèque	5 place de la Mairie	03 88 87 45 70
Mairie	5 place de la Mairie	03 88 87 05 57
Ancienne synagogue / Ecole de musique	5 rue de la Synagogue	
Local des arboriculteurs	Rue de la Vogesia	
Club house foot	Rue de la Vogesia	
Chalet A.P.P.	Vogesia	

Commune de Romanswiller	1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	FICHE 8
----------------------------	---	----------------

Sté	N°	Adresse	Téléphone	Activité
ALVENTI	4	rue des Meuniers	03 88 87 10 98	Plâtrerie
« Pied de bœuf » B.B. Restauration - M. BAUR Bruno	18	rue de la Synagogue	03 88 87 18 95	Restaurant
B.F. Autos		Rue des métiers Siège 9 rue du Moulin	03 88 87 47 87	Commerce de véhicules
Boulangerie - Pâtisserie RIEHL	7	rte de Wasselonne	03 88 87 01 41	Boulangerie - Pâtisserie
Boulangerie / Pâtisserie - SCHNEIDER Pascal	3	rue de l'Erlenbourg	03 88 87 00 82	Boulangerie - Pâtisserie
CDVT + CPH + Partner bois + High Teck Woods (M. Beck)	25	rte de Wangenbourg	03 88 87 40 84	Sciage et rabotage de bois
Charpentes Noeppel	13	rue Tannmuhle	09 81 93 49 28	Charpentier
CTBR	14	rue de la Gare aux Marchandises - BP 2	03 88 23 43 23	Transport urbain de voyageurs
Créateur de Jardins – M. BINDEL Olivier	2A	rue de la Tuilerie	03 88 87 28 92	Réalisation et entretien de jardins
DI VIESTI Raphaël	2	impasse du Tétras	09 54 15 69 08	Réalisation et entretien de jardins
Entrepot ERNWEIN	8	rte de Wasselonne	03 88 87 01 38	Commerce de gros de boissons
Entreprise de Peinture - M. HUY Matthieu	27	rue Westenberg	03 88 87 02 79	Peinture
Entreprise de Peinture - M. DUBOIS Gérard	28	rue Westenberg	03 88 87 17 95	Peinture
Garage DUFLOT Jean- Marie	14	rte de Wangenbourg	03 88 87 12 26	Réparation et entretien de véhicules
HUY Claude	5	rue Westenberg	03 88 87 18 22	Travaux d'étancheification
Ingeneo SARL	11	rue des Romains	06 24 41 38 67	Commerce de gros d'appareils électriques
LABAUME Invest	6	rue des Métiers	06 80 60 21 77	Administration d'entreprises

Commune de Romanswiller	1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	FICHE 8 SUITE
----------------------------	---	----------------------

Sté	N°	Adresse	Téléphone	Activité
M et D Mécanique Générale	3	Rue des Métiers	03 88 04 25 06	Mécanique Générale
PASQUET Lucie	5	rue des Serruriers	03 88 87 49 20	Ecurie
R.H. Informatique	11	rue du Moulin	03 88 87 10 63	Vente de vins et animations
RAUNER Armand	2	rue des Chênes	09 61 43 71 45	Installation d'équipements
Restaurant La Romance	2	rte de Wangenbourg	09 67 19 43 90	Restauration
Restaurant Au Bois Vert	9	rte de Wasselonne	03 88 87 02 04	Restauration
Restaurant Tannmühle - Mme DUFLOT Denise	14	rte de Wangenbourg	03 88 87 05 68	Restauration
SCHMITT André	1	rue des Cormiers	03 88 87 07 44	Médecin Généraliste
SETRAL	13	rue Tannmuhle	03 88 59 11 59	Fabrication de produits chimiques
WARMKE Emmanuelle	15	rue de la Tuilerie	03 88 87 04 39	Commerce de détail non alimentaire
METTLING François	1	Rue du Tisserand		Agriculteur
DREYER Christian	7b	Rue des Romains		Agriculteur
RIEHL Daniel	11	Rue Erlenbourg		Agriculteur
OSWALD Pierre	4	Rue du Tisserand		Agriculteur
HALFTMEYER Martin	2a	Route de Cosswiller		Agriculteur
BLATTNER Liliane	11	Rue de la Synagogue		Agriculteur
MUNDEL Madeleine	6	Rue Westenber		Agriculteur
ROEDINGER Rémi	21	Rue Westenber		Agriculteur

CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS

Commune de Romanswiller	<p align="center">2.1. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</p> <p align="center">ORGANISATION DE L'ALERTE</p>	FICHE 9
-------------------------	--	---------

L'alerte sera déclenchée par Monsieur le Maire, les adjoints ou le service technique au moyen des sirènes présentes à Romanswiller.

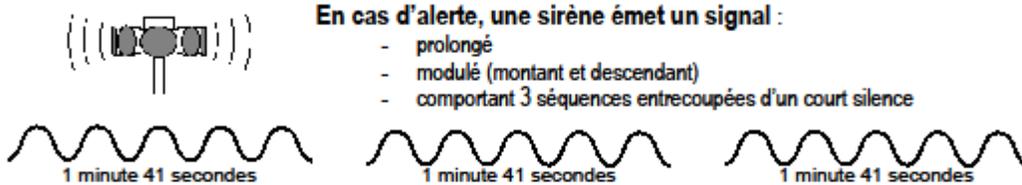
**Alerte de la population /
signal national d'alerte / consignes**

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte

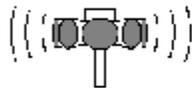
En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes 1 minute 41 secondes 1 minute 41 secondes

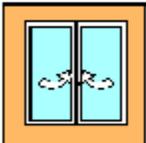
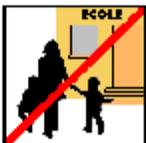
Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :
30 secondes

—————

LES CONSIGNES

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

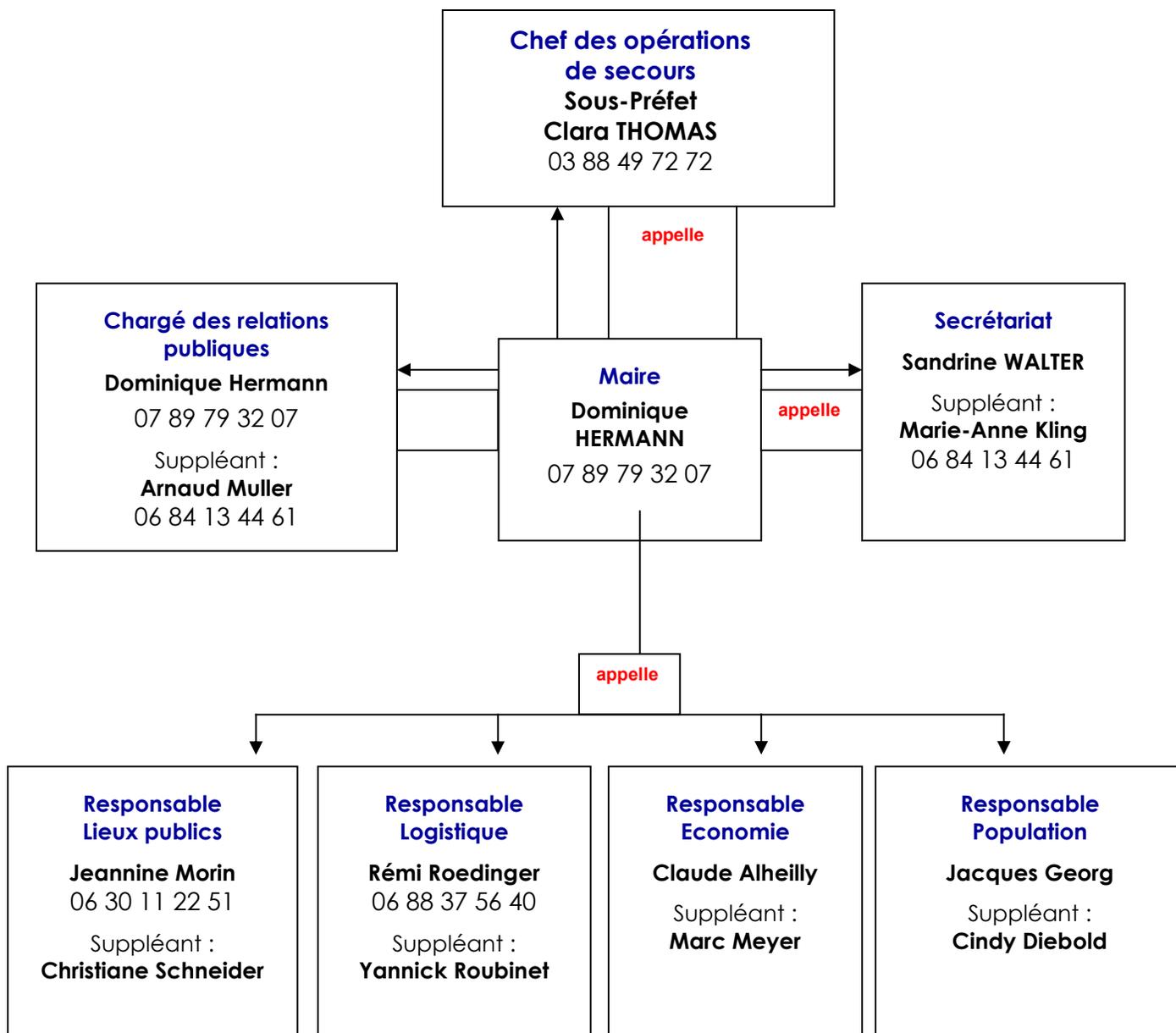
Commune de Romanswiller	2.1. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	FICHE 10
----------------------------	---	-----------------

- Personnes chargées du déclenchement du signal national d'alerte :
Maire, adjoints, services techniques

- Personnes chargées de la réception de l'alerte :

Nom	Adresse	Téléphone portable
Dominique Hermann	27A route de Wasselonne	07 89 79 32 07
Rémi Roedinger	21 rue du Westenberg	06 88 37 56 40
Marie-Anne Kling	13 rue des Romains	06 81 17 38 82
Arnaud Muller	5 rue des Vignes	06 84 13 44 61
Jeannine Morin	4 rue des Vignes	06 30 11 22 51

Commune de Romanswiller	2.1. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	FICHE 10 SUITE
-------------------------	---	----------------



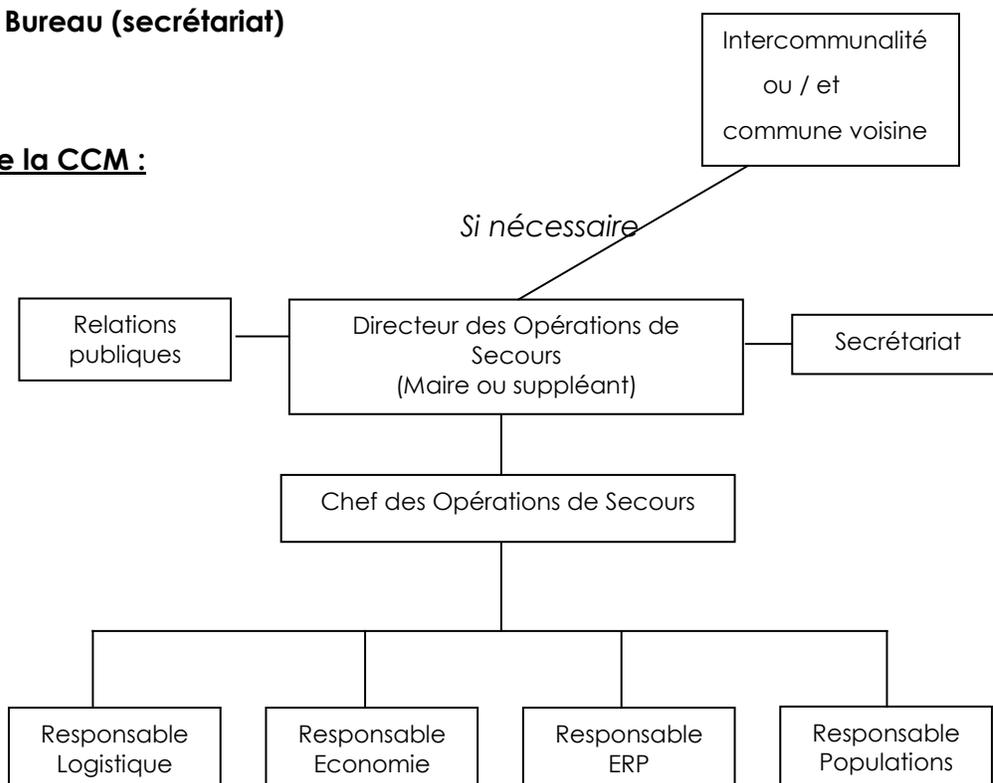
Commune de Romanswiller	2.1. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	FICHE 11
-------------------------	--	----------

Poste de commandement :

Adresse : Mairie – 5 Place de la Mairie – 67310 ROMANSWILLER.

Endroit précis : Bureau (secrétariat)

Composition de la CCM :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone utiles

Maire		
Chargé des relations publiques	Dominique Hermann	07 89 79 32 07
Responsable lieux publics	Jeannine Morin	06 30 11 22 51
Responsable logistique	Rémi Roedinger	06 88 37 56 40

Commune de Romanswiller	2.2. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS LE MAIRE	FICHE 12
-------------------------	---	-----------------

Identité : **Dominique Hermann**

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise,
- **2** - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement,
- **3** - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale,
- **4** - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres,
- **5** - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés,
- **6** - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos et prévoir leur ravitaillement,

Nom des secouristes du conseil à jour du brevet de secourisme :

- Maggy Friederich
- Jacques Georg
- Yannick Roubinet
- Christiane Schneider
- **7** - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7),
- **8** - Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.

Commune de Romanswiller	2.2. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS	FICHE 13
----------------------------	---	-----------------

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SECRETARIAT FICHE REFLEXE	FICHE 14
-------------------------	--	-----------------

Identité du titulaire : **Sandrine WALTER**

Identité du suppléant : Marie-Anne Kling

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux)

Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE REFLEXE	FICHE 15
-------------------------	---	-----------------

Identité du titulaire : **Dominique Hermann - Maire**

Identité du suppléant : Arnaud Muller

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE REFLEXE	FICHE 16
-------------------------	---	-----------------

Identité du titulaire : **Rémi Roedinger**

Identité du suppléant : Yannick Roubinet

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS FICHE REFLEXE	FICHE 17
----------------------------	--	-----------------

Identité du titulaire : **Jeannine Morin**

Identité du suppléant : Christiane Schneider

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Ouvre les locaux communaux (Vogesia)
- Accueille les victimes et/ou sinistrés
- Assure la distribution des équipements utiles et de l'alimentation nécessaire

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE REFLEXE	FICHE 18
-------------------------	---	-----------------

Identité du titulaire : **Claude Allheilly**

Identité du suppléant : Marc Meyer

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

Fin de la crise :

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Romanswiller	2.3. DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE POPULATIONS FICHE REFLEXE	FICHE 19
-------------------------	--	-----------------

Identité du titulaire : **Jacques GEORG**

Identité du suppléant : Cindy Diebold

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène	
Commune :	<input type="text"/>
Département :	<input type="text"/>
Arrondissement :	<input type="text"/>

Date et heure du phénomène	
Du :	<input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/>

Identification du phénomène	
A. Inondations	
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
préciser le ou les cours d'eau concernés : <input type="text"/>	
<i>(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...)</i> : <input type="text"/>	
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée	<input type="checkbox"/>
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique	<input type="checkbox"/>
B. Crue torrentielle	<input type="checkbox"/>
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (<i>submersion marine et érosion marine</i>)	<input type="checkbox"/>
D. Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>
E. Sécheresse/Réhydratation des sols	<input type="checkbox"/>
F. Séisme	<input type="checkbox"/>
G. Vent cyclonique	<input type="checkbox"/>
H. Avalanche	<input type="checkbox"/>

Mesures de prévention existantes et envisagées
<i>(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)</i>
<input type="text"/>

Nombre de bâtiments endommagés
<input type="text"/>

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)